



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

À la session ordinaire du 4 décembre 2017

Étaient présents :

le maire	M. Robert Duteau
les conseillères et les conseillers :	Mme Sylvie Faille Mme Estelle Muzzi M. André Lafrance Mme Vicky Landry-Bergeron M. Denis Robert M. Daniel Garceau

formant quorum sous la présidence du maire.

Aussi présent, le Directeur général, secrétaire-trésorier, M. Daniel Striletsky.

Pensée

RÉSOLUTION 2017-235

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour de la session ordinaire du 4 décembre 2017.

1. Adoption de l'ordre du jour de la session ordinaire du 4 décembre 2017
2. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 13 novembre 2017
3. Acceptation et paiement des comptes du mois de novembre 2017
4. Adoption : Rapport du Président d'élection
5. Avis de motion : Règlement de modification du règlement de fonds de roulement
6. Résolution : Adoption du Projet de modification du règlement de fonds de roulement
7. Résolution : autorisation à Mme Muzzi pour signature des documents et chèques
8. Résolution : Autorisation de dépenses pour Formation des nouveaux élus
9. Dépôt : Déclaration d'intérêts pécuniaires
10. Dépôt du Registre des dons des élus « Code d'éthique et déontologie »
11. Résolution : Adopter les prévisions budgétaires pour le transport adapté et engagement du paiement
12. Adoption du règlement numéro 165, règlement établissant la taxe spéciale pour les travaux du cours d'eau Savage
13. Adoption du règlement 164-1, modifiant le règl. 164, pour l'ajustement des coûts des travaux de nettoyage des Branches 17 et 18 du cours d'eau de la rivière Lacolle
14. Adoption du règlement numéro 163-1, modifiant le règl. 163, règlement pour l'ajustement des coûts des travaux de nettoyage du cours d'eau Savage
15. Adoption de la liste des comptes à radier
16. Résolution : Salaire des employés permanents, des élus, des pompiers et des PR
17. Résolution : pour les dépenses incompressibles (factures courantes)
18. Dépôt et adoption du calendrier des sessions pour 2018
19. Résolution : Arrêt de l'envoi des reçus par la poste



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

20. Congé des fêtes : Bureau municipal fermé les 25, 26 décembre et 1^{er} et 2 janvier 2018
21. Résolution : Projet de partage des connaissances : demande d'un local
22. Résolution : Reconnaissance d'un pôle économique
23. Résolution : Autorisation à la DGA d'assister au congrès de l'ADMQ
24. Service Incendie :
 - a) Information : Ministre de la sécurité publique – Protection aux Douanes
 - b)
25. Voirie :
 - a) Résolution : mandat à Pays. C. Martin déneigement du rempart Route 202
 - b) Résolution : Demande au MTQ pour plus de sécurité sur la Route 202
 - c)
26. Parc :
 - a) Résolution : Entériner l'engagement des nouveaux employés
 - b) Résolution : Demande de subvention Programme Emploi été Canada pour l'été 2018
 - c) Résolution : Achat de 10 tubes pour petits
 - d) Résolution: Passe journalière familiale
 - e) Résolution : Passe de tube gratuite aux résidents
 - f) Résolution : Remonter la tête du puit
 - g)
27. Bibliothèque :
28. Divers :
 - a) Résolution : Demande de don : Société canadienne du cancer par achat jonquilles
 - b) Résolution : Demande de don : Moisson Rive-Sud
 - c) Résolution : Demande de don : Fondation Institut de cardiologie de Mtl
 - d) Résolution : Demande de don : RIAPAS
 - e) Résolution : Fête Nationale
 - f)
29. Information :
 - a) Procès-verbal de la MRC 2017-10-11
 - b) Achat du terrain près de l'école
 - c) Résultat de l'élection générale – Accusé de réception du MAMOT
 - d) Remerciement Service Incendie – Semaine de la prévention – Ministère
 - e) Remerciement de M. Stéphane Billette, Grand défi Pierre Lavoie
 - f) Remerciement du Club Lions de Lacolle
 - g) Remerciement de la Légion Royale Canadienne Filiale 11
 - h) Invitation de Saint-Valentin à la collecte de sang du 8 février et du souper « Amour et Amitié » le 14 février
 - i) Invitation aux Journées Horticoles du 5 au 8 décembre 2017
 - j) Félicitations de UPA aux nouveaux élus
 - k)
30. Correspondance
31. Période de question :
32. Levée de l'assemblée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2017-236

Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la session ordinaire du 13 novembre 2017.

RÉSOLUTION 2017-237

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soient acceptés et payés les comptes de novembre 2017 de la liste en annexe A.

Du chèque 55657 au chèque 55745 inclusivement, le total est: 270 148.99\$
Le fonds de roulement est de : 600 000.00\$
Le montant disponible au fonds de roulement pour 2017 est de : ... 600 000,00\$
Les intérêts du mois ne sont pas encore comptabilisés.

RÉSOLUTION 2017-238

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit adopté le rapport du président d'élections pour les élections qui se sont tenues le 5 novembre 2017.

LE CONSEILLER, ANDRÉ LAFRANCE, DONNE AVIS DE MOTION QUE SERA PRÉSENTÉ À LA PROCHAINE SESSION DU CONSEIL OU À UNE SESSION SUBSÉQUENTE UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 95, RÈGLEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT ET DONNE AVIS DE DISPENSE DE LECTURE.

RÉSOLUTION 2017-239

Il est proposé par André Lafrance, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit adopté le projet de règlement 95-10, règlement modifiant le règlement numéro 95, règlement sur le fonds de roulement.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 95-10

PROJET DE REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT NUMERO 95, REGLEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT

- ATTENDU QUE** L'article 1094 du chapitre V, titre XXVI du Code municipal du Québec, L.R.Q., C-27.1, permet à la Municipalité d'augmenter le montant du fonds de roulement;
- ATTENDU QUE** La dernière modification du règlement numéro 95 était désignée par le règlement numéro 95-9 et que la dixième modification sera désignée par le numéro 95-10;
- ATTENDU QUE** Le Conseil municipal désire augmenter le fonds de roulement tenant compte du surplus disponible;
- ATTENDU QUE** Le conseiller M. André Lafrance a donné avis de motion du présent règlement à la session ordinaire du Conseil tenue le 4 décembre 2017;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

ATTENDU QUE

Les prévisions budgétaires de l'exercice en cours (2017) sont équilibrées à 3 325 238.\$ nous permettant de porter le fonds de roulement à 650 000.\$ soit, 20% du budget;

EN CONSÉQUENCE

Il est statué et ordonné par règlement du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle ce qui suit, savoir:

ARTICLE 1.0:

Qu'à l'article 1.0 du règlement numéro 95, le capital soit établi à 650,000.00\$ au lieu de 600,000.00\$, montant inscrit suite à l'augmentation décrétée au règlement numéro 95-9.

ARTICLE 2.0:

Que l'article 2.9 soit ajouté au règlement numéro 95 :

« ARTICLE 2.9 :

Que le Conseil est autorisé pour se procurer les deniers nécessaires à l'augmentation du fonds de roulement à s'approprier une partie du surplus accumulé soit du surplus libre du fonds d'administration et ce pour un montant de 50 000,00\$. »

ARTICLE 3.0:

Le présent règlement numéro 95-10 entrera en vigueur conformément à la Loi.

ROBERT DUTEAU
MAIRE
TRÉSORIER

DANIEL STRILETSKY
SECRÉTAIRE-

Date de l'avis de motion: 4 décembre 2017

Projet de règlement : 4 décembre 2017

Date d'adoption: 18 décembre 2017

Date de promulgation: 19 décembre 2017

RÉSOLUTION 2017-240

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soient autorisées Mmes Estelle Muzzi, conseillère et Jocelyne Blanchet, secrétaire-trésorière adjointe à signer tout document et chèque en remplacement de M. Robert Duteau, maire et M. Daniel Striletsky, secrétaire-trésorier, si nécessaire.

RÉSOLUTION 2017-241

Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soient autorisés les nouveaux élus à recevoir la formation sur l'éthique et le comportement ainsi que la formation sur les rôles et responsabilités des élus et que l'inscription et les frais reliés à cette formation soient remboursés.

LE DÉPÔT DU REGISTRE DES DONS AUX ÉLUS A ÉTÉ FAIT TEL QU'EXIGÉ À L'ARTICLE NUMÉRO 6 DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2017-242

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2018 soumises par l'organisme délégué, soit « Transport adapté du Haut-Richelieu », à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires 2018 ont été approuvées le 22 novembre 2017 par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT que ces prévisions fixent à 580.00 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle pour le transport adapté aux personnes handicapées;

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire et Transport adapté du Haut-Richelieu en tant qu'organisme délégué pour l'année 2018;

Que soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 580.00 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, et d'en autoriser le paiement.

RÉSOLUTION 2017-243

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement numéro 165, règlement établissant la taxe spéciale pour les travaux d'entretien des branches 3 et 4 du cours d'eau Savage.

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE RÈGLEMENT NUMÉRO 165

Règlement établissant la taxe spéciale pour les travaux d'entretien des branches 3 et 4 du cours d'eau Savage

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de Comté des Jardins-de-Napierville, lors d'une session ordinaire du Conseil, tenue le 11 janvier 2017, a adopté par la résolution numéro 2017-01-40 la demande de travaux d'entretien pour les branches 3 et 4 du cours d'eau Savage situé dans la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle en la MRC des Jardins-de-Napierville;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Saint-Bernard-de-Lacolle lors d'une session ordinaire du Conseil, tenue le 9 janvier 2017, a adopté par la résolution numéro 2017-10 la demande de travaux d'entretien pour les branches 3 et 4 du cours d'eau Savage;

ATTENDU QUE le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a établi en 2006 un nouveau programme de crédit de taxes foncières agricoles qui a pris effet à partir de l'année 2007 pour les exploitations agricoles enregistrées au rôle d'évaluation de la Municipalité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

- ATTENDU QUE** la MRC des Jardins-de-Napierville a transmis la facture numéro 4375, datée du 16 octobre 2017 établissant la quote-part totale de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle pour les travaux d'entretien du cours d'eau Savage à 31 206.00\$;
- ATTENDU QU'** une MRC n'a pas le pouvoir de taxation du contribuable de son territoire;
- ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle doit imposer une taxe spéciale pour les travaux d'entretien au taux de 600.00\$ l'hectare ou 0.06\$ du mètre carré;
- ATTENDU QU'** avis de motion a été donné à la session ordinaire du 13 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est statué et ordonné par règlement de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle ce qui suit, savoir:

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Que soit imposée une taxe spéciale de 0.06\$ du mètre carré pour les travaux d'entretien des branches 3 et 4 du cours d'eau Savage.

ARTICLE 3

La taxe spéciale est imposée aux propriétaires des terres de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle tel que la répartition établie et adoptée par le Conseil de la Municipalité régionale de Comté des Jardins-de-Napierville.

ARTICLE 4

Le coût total des travaux à répartir, pour la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, s'établit à 31 206.00\$ à la facture numéro 4375 de la MRC des Jardins-de-Napierville en date du 16 octobre 2017.

ARTICLE 5

Le montant attribuable à chaque propriétaire et matricule concernés sera indiqué sur le compte de taxes annuelles de 2018, tel que décrit à l'annexe A et mise à jour pour tenir compte des nouveaux propriétaires et matricules, s'il y a lieu. Les montants seront regroupés par matricule.

ARTICLE 6

Le paiement de ces taxes spéciales pourra être fait en 3 versements aux dates indiquées sur le dit compte de taxes.

ARTICLE 7

Le montant de la taxe spéciale, le cas échéant, est recouvrable en la manière prévue à la Loi pour le recouvrement des taxes municipales.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Robert Duteau
MAIRE

DANIEL STRILETSKY
SECRETAIRE-TRÉSORIER

Date de l'avis de motion: 13 novembre 2017
Adoption du projet : 13 novembre 2017
Date de l'adoption: 4 décembre 2017
Date de promulgation: 2017
Date d'entrée en vigueur : 2017



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉPARTITION POUR TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BRANCHES 3 ET 4 DU COURS D'EAU SAVAGE

RÉSOLUTION 2017-06-137

ANNEXE A

INGÉNIERIE, SURVEILLANCE ET COORDINATION	5 065.00 \$
TRAVAUX D'ENTRETIEN	24 834.00 \$
INTÉRÊTS	807.00 \$
ADMINISTRATION	500.00 \$
TOTAL	31 206.00 \$

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE 100 %

NOM	MATRICULE	LOT	SUPERFICIE m ²	% SUP. TOT.	MONTANT
ALAIN BEAUDIN	1093-76-1076	5 158 638	85 256	16.39%	5 115.36 \$
ALAIN BEAUDIN	1093-81-3196	5 158 870	29 598	5.69%	1 775.91 \$
ANNE MARCOUX ET DOMINIQUE GUICHARD	1093-15-3977	5 158 635	4 009	0.77%	240.52 \$
CLAIRE MAJOR, FRANCINE BEAUDIN ET GISÈLE BEAUDIN	1093-93-7585	5 158 641,5 591 716,5 591 717,5 591 718	40 491	7.79%	2 429.43 \$
DANY RODRIGUE	0893-84-8822	5 158 636,5 748 938	44 744	8.60%	2 684.61 \$
FERME JEURIS ET FILS S.E.N.C. ET FERME MUZZI-JEURIS INC	1094-31-2984	5 158 626,5 158 640	11 913	2.29%	714.77 \$
LUCIE L'HEUREUX	1193-05-6738	5 158 642	61 353	11.80%	3 681.20 \$
FERME S.L.M. S.E.N.C.	1093-88-8851	5 158 639	163 895	31.51%	9 833.71 \$
FRANCE MENARD, GEATAN MÉNARD ET LISE MÉNARD	1093-33-4141	5 158 637	40 553	7.80%	2 433.18 \$
GERALD CHAPERON	1093-60-0089	5 158 869	24 633	4.74%	1 477.98 \$
MUNICIPALITE DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE	1193-73-4000	5 453 802,5 453 815,5 453 821,5 453 829	10 318	1.98%	619.05 \$
PATRICK-RENE BERGER	1092-57-6256	5 591 794,5 886 433,5 886 434	3 338	0.64%	200.28 \$
			520 099	100.00%	31 206.00 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2017-244

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement 164-1, modifiant le règlement 164, pour l'ajustement des coûts des travaux de nettoyage des Branches 17 et 18 du cours d'eau de la rivière Lacolle.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 164-1

Règlement établissant l'ajustement de la taxe spéciale pour les travaux d'entretien des Branches 17 et 18 de la rivière Lacolle

- ATTENDU QUE** le Conseil de la Municipalité régionale de Comté des Jardins-de-Napierville, lors d'une séance extraordinaire du Conseil, tenue le 19 août 2015, a adopté par la résolution numéro 2015-08-134 la demande de travaux d'entretien pour les Branches 17 et 18 de la rivière Lacolle située dans la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle en la MRC des Jardins-de-Napierville;
- ATTENDU QU'** un ajustement des coûts, de la part de la MRC des Jardins-de-Napierville a été apporté;
- ATTENDU QUE** le Conseil municipal de Saint-Bernard-de-Lacolle lors d'une séance ordinaire du Conseil, tenue le 3 avril 2017, a adopté par la résolution numéro 2017-62 la demande d'ajustement des coûts pour les travaux d'entretien pour les Branches 17 et 18 de la rivière Lacolle;
- ATTENDU QUE** le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a établi en 2006 un nouveau programme de crédit de taxes foncières agricoles qui a pris effet à partir de l'année 2007 pour les exploitations agricoles enregistrées au rôle d'évaluation de la Municipalité;
- ATTENDU QUE** la MRC des Jardins-de-Napierville a transmis la facture numéro 4214, datée du 2 mars 2017 établissant la quote-part totale de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle pour l'ajustement des coûts des travaux d'entretien des Branches 17 et 18 de la rivière Lacolle à 6 899,00\$;
- ATTENDU QU'** une MRC n'a pas le pouvoir de taxation du contribuable de son territoire;
- ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle a déjà fait parvenir la résolution 2017-62 aux citoyens concernés;
- ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle doit imposer une taxe spéciale pour les travaux d'entretien au taux de 175,03\$ l'hectare et tenir compte du montant déjà facturé;
- ATTENDU QU'** avis de motion a été donné à la session ordinaire du 13 novembre 2017;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

EN CONSÉQUENCE, il est statué et ordonné par règlement de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle ce qui suit, savoir:

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Que soit imposée une taxe spéciale de 175,03\$ l'hectare pour les travaux d'entretien des Branches 17 et 18 de la rivière Lacolle.

ARTICLE 3

La taxe spéciale est imposée aux propriétaires des terres de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle tel que la répartition établie et adoptée par le Conseil de la Municipalité régionale de Comté des Jardins-de-Napierville.

ARTICLE 4

Le coût additionnel des travaux à répartir, pour la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, s'établit à 6 899,00\$ à la facture numéro 4214 de la MRC des Jardins-de-Napierville en date du 2 mars 2017.

ARTICLE 5

Le montant attribuable à chaque propriétaire et matricule concernés sera indiqué sur le compte de taxes annuelles de 2018, tel que décrit à l'annexe A-1 et mise à jour pour tenir compte des nouveaux propriétaires et matricules, s'il y a lieu. Les montants seront regroupés par matricule.

ARTICLE 6

Le paiement de cette taxe spéciale pourra être fait en 3 versements aux dates indiquées sur le dit compte de taxes.

ARTICLE 7

Le montant de la taxe spéciale, le cas échéant, est recouvrable en la manière prévue à la Loi pour le recouvrement des taxes municipales.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Robert Duteau
MAIRE

DANIEL STRILETSKY
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Date de l'avis de motion: 13 novembre 2017
Adoption projet : 13 novembre 2017
Date de l'adoption: 4 décembre 2017
Date de promulgation: 2017
Date d'entrée en vigueur : 2017

ANNEXE A-1

RÉPARTITION POUR TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DES BRANCHES 17 ET 18 DE LA RIVIÈRE LACOLLE

BRANCHE 17 DE LA RIVIÈRE LACOLLE

NOM DES PROPRIÉTAIRES	MATRICULE	LOTS	MONTANT PAYÉ RÈGL. 164	MONTANT AJUSTÉ	DIFFÉRENCE À PAYER
Ferme Verstricht & Fils Inc.	0788-59-2357	5 158 541	441.77 \$	554.10 \$	112.33 \$
Ferme Verstricht & Fils Inc.	0789-51-8289	5 158 543	952.97 \$	1 195.29 \$	242.32 \$
Ferme Verstricht & Fils Inc.	0789-54-5519	5 158 544	2 383.61 \$	2 989.71 \$	606.10 \$
Ferme Guay Taillon Inc.	0789-26-7555	5 158 542	2 209.12 \$	2 770.84 \$	561.72 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Luigi Marotta et Calogero Fragapane	0789-58-4038	5 158 545	952.97 \$	1 195.29 \$	242.32 \$
Sean Humphreys et Tanya St-Germain	0789-59-0551	5 158 546	1 019.24 \$	1 278.40 \$	259.16 \$
CEF aménagement inc et CEF investissements inc	0790-32-9923	5 158 547	3 206.16 \$	4 021.41 \$	815.25 \$
Pierre Fraser	0790-91-9718	5 453 487	21.56 \$	27.05 \$	5.49 \$
Linda Barrière et Claude Palin	0791-32-7843	5 158 550	457.16 \$	573.40 \$	116.24 \$
			11 644.56 \$	14 605.49 \$	2 960.93 \$

BRANCHE 18 DE LA RIVIÈRE LACOLLE

NOM DES PROPRIÉTAIRES	MATRICULE	LOTS	MONTANT	MONTANT	DIFFÉRENCE
			PAYÉ RÉGL. 164	AJUSTÉ	À PAYER
CEF AMÉNAGEMENT INC ET CEF INVESTISSEMENTS INC	0790-32-9923	5 158 547	177.72 \$	222.91 \$	45.19 \$
CEF AMÉNAGEMENT INC ET CEF INVESTISSEMENTS INC	0890-03-7008	5 453 771	10.05 \$	12.56 \$	2.51 \$
ALBERT LECLERC	0890-00-1400	5 453 468	52.72 \$	66.12 \$	13.40 \$
ANDRE BARRIERE	0890-12-6914	5 453 773	18.64 \$	23.38 \$	4.74 \$
SÉBASTIEN LÉVESQUE	0889-36-5047	5 453 436	42.85 \$	53.74 \$	10.89 \$
ANITA MORF	0889-37-3449	5 453 434	124.74 \$	156.46 \$	31.72 \$
BENOIT LAVOIE	0890-01-4218	5 453 488	23.05 \$	28.91 \$	5.86 \$
NORBERT GARCEAU	0789-75-8895	5 453 439	56.23 \$	70.53 \$	14.30 \$
CAROLE ALLAN ET ANDRÉ SAUVÉ	0889-06-5756	5 453 457	40.25 \$	50.49 \$	10.24 \$
CHANTAL DUHAIME	0789-85-8381	5 453 441	40.25 \$	50.51 \$	10.26 \$
CHANTAL DUHAIME	0789-95-1278	5 453 443	31.24 \$	39.19 \$	7.95 \$
CHANTAL PILON	0789-96-4260	5 453 455	40.27 \$	50.51 \$	10.24 \$
CORP. MUN. ST-BERNARD	0889-33-7445	5 160 338	6.30 \$	7.90 \$	1.60 \$
DANIEL TESSIER	0789-86-2165	5 453 450	56.09 \$	70.36 \$	14.27 \$
CHRISTIAN PROULX ET GENEVIÈVE DURAND	0889-06-1753	5 453 454	66.63 \$	83.57 \$	16.94 \$
RONALD BAIZANA ET JOHANNE HAMELIN	0889-36-5591	5 453 437	34.53 \$	43.31 \$	8.78 \$
DOMINIC MOISAN ET ANDRÉE DESLAURIERS	0889-15-5379	5 453 449	40.25 \$	50.49 \$	10.24 \$
DIANE MARTEL	0889-25-7180	5 453 431	40.25 \$	50.49 \$	10.24 \$
EMMANUELLE PERRAS	0789-85-2287	5 453 442	43.60 \$	54.68 \$	11.08 \$
SIMON MARTIN ET FRÉDÉRIQUE DUPUIS- RONDOU	0889-16-8157	5 453 459	40.25 \$	50.49 \$	10.24 \$
ERIC TARDY ET CAROLE HANDFIELD	0789-86-7564	5 453 451	40.25 \$	50.51 \$	10.26 \$
FERME VERSTRICHT & FILS INC.	0788-59-2357	5 158 541	1 065.28 \$	1 336.16 \$	270.88 \$
FERME VERSTRICHT & FILS INC.	0789-51-8289	5 158 543	2 412.32 \$	3 025.71 \$	613.39 \$
FERME VERSTRICHT & FILS INC.	0789-54-5519	5 158 544	3 595.36 \$	4 509.57 \$	914.21 \$
GAETANE BEAUDIN	0889-39-3450	5 453 464	104.31 \$	130.84 \$	26.53 \$
GERALD CHAPERON ET DENIS CHAPERON	0889-16-1861	5 453 458	43.21 \$	54.20 \$	10.99 \$
GINETTE COTE ET MICHEL CHARTIER	0890-00-4248	5 453 469	35.84 \$	44.96 \$	9.12 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

GISELE ROUILLER LECLERC	0890-10-2849	5 453 474	15.52 \$	19.47 \$	3.95 \$
GIUSEPPE FRAGAPANE	0889-07-4837	5 453 646	857.08 \$	1 075.01 \$	217.93 \$
GIUSEPPE FRAGAPANE	0889-38-3717	5 453 435	66.23 \$	83.07 \$	16.84 \$
GUYLAINE GUAY ET ANDRÉ BARRIÈRE	0890-11-2666	5 453 492	25.57 \$	32.07 \$	6.50 \$
MUNICIPALITÉ DE SAINT- BERNARD-DE-LACOLLE	0795-25-7488	5 453 739	94.63 \$	118.70 \$	24.07 \$
MUNICIPALITÉ DE SAINT- BERNARD-DE-LACOLLE	0889-06-8018	5 453 769	155.63 \$	195.20 \$	39.57 \$
MUNICIPALITÉ DE SAINT- BERNARD-DE-LACOLLE	0889-19-8084	5 453 774	105.78 \$	132.68 \$	26.90 \$
MUNICIPALITÉ DE SAINT- BERNARD-DE-LACOLLE	0890-10-3080	5 453 772	157.99 \$	198.17 \$	40.18 \$
JEAN-FRANCOIS LESSARD	0889-35-2893	5 453 432	32.83 \$	41.18 \$	8.35 \$
JEAN-GUY THIBERT	0790-90-0344	5 453 465	48.78 \$	61.18 \$	12.40 \$
JEAN-RENAUD LABELLE	0890-30-4653	5 453 485	46.21 \$	57.95 \$	11.74 \$
JEAN-YVES DUGUAY	0890-11-1312	5 453 490	10.05 \$	12.60 \$	2.55 \$
JEREMIE LEDUC	0890-20-0751	5 453 478	46.59 \$	58.44 \$	11.85 \$
JESSICA PAQUETTE	0789-95-8075	5 453 445	40.25 \$	50.49 \$	10.24 \$
JOE COLACICCO	0889-25-3180	5 453 430	41.22 \$	51.70 \$	10.48 \$
PIERRE ROBERT ET COLETTE DODIER	0889-25-7631	5 160 341	176.35 \$	221.19 \$	44.84 \$
LAURA BOISVERT	0789-96-7554	5 453 453	40.25 \$	50.51 \$	10.26 \$
FERME GUAY TAILLON INC.	0789-26-7555	5 158 542	1 097.44 \$	1 376.49 \$	279.05 \$
LUIGI MAROTTA ET CALOGERO FRAGAPANE	0789-58-4038	5 158 545	1 569.10 \$	1 968.08 \$	398.98 \$
MANON FORTIN ET JOCELYN JACQUES	0889-06-8758	5 453 456	40.25 \$	50.49 \$	10.24 \$
MANSOUR REFGHI	0890-10-6850	5 453 476	15.54 \$	19.49 \$	3.95 \$
MARCELLE POIRIER ET JEAN- PIERRE LATOUR	0889-15-9279	5 160 340	40.25 \$	50.51 \$	10.26 \$
SYLVAIN LANGLOIS ET NATHALIE LACOSTE	0889-15-1477	5 453 447	40.25 \$	50.49 \$	10.24 \$
MARIE-EVE BERTRAND ET KEVIN CHARBONNEAU	0789-95-4278	5 453 444	40.25 \$	50.49 \$	10.24 \$
MATHIEU MARTIN	0890-30-5015	5 453 486	28.70 \$	36.00 \$	7.30 \$
MICHEL PROVOST ET ANDRÉ PROVOST	0890-00-6001	5 453 470	26.24 \$	32.91 \$	6.67 \$
MICHEL SABOURIN ET DEBORAH BERTLETT	0890-01-9312	5 453 489	10.55 \$	13.24 \$	2.69 \$
MICHELE FAIRFIELD	0789-96-1167	5 453 452	40.25 \$	50.49 \$	10.24 \$
MIROSLAWA OLEKSYN	0889-26-1657	5 453 461	40.25 \$	50.49 \$	10.24 \$
CHRISTOPHER MATTICKS	0790-90-6147	5 453 466	27.99 \$	35.10 \$	7.11 \$
PAUL ST HILAIRE	0890-20-6614	5 453 481	12.25 \$	15.37 \$	3.12 \$
PAUL ST-HILAIRE	0890-20-3213	5 453 479	24.47 \$	30.69 \$	6.22 \$
PIERRE BRIERE	0889-26-5058	5 453 462	40.25 \$	50.62 \$	10.37 \$
PIERRE FRASER	0790-91-9718	5 453 487	13.70 \$	17.19 \$	3.49 \$
LÉOPOLD GATIEN ET HELENE HAMELIN	0889-16-4962	5 453 460	40.36 \$	50.62 \$	10.26 \$
PIERRE PELLERIN	0890-20-9752	5 453 482	31.56 \$	39.58 \$	8.02 \$
PIERRE PELLERIN	0890-30-0014	5 453 483	24.54 \$	30.78 \$	6.24 \$
MANON TURCOTTE	0889-05-2474	5 453 448	44.49 \$	55.80 \$	11.31 \$
RICHARD MORGAN	0790-90-9947	5 453 467	30.82 \$	38.66 \$	7.84 \$
ROBERT BOLDOC	0890-20-5751	5 453 480	31.07 \$	38.97 \$	7.90 \$
ROGER BARNES ET CYNTHIA VOSBURGH	0890-22-7616	5 453 495	266.15 \$	333.83 \$	67.68 \$
ROUILLIER GISELE LECLERC	0890-10-0849	5 453 473	15.52 \$	19.47 \$	3.95 \$
SERGE PROVOST	0889-05-7176	5 453 446	45.42 \$	56.97 \$	11.55 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

STRUCTURE 2000 INC.	0889-35-5319	5 453 433	52.72 \$	65.51 \$	12.79 \$
SYLVAIN LECLERC	0890-00-8248	5 453 471	26.31 \$	32.99 \$	6.68 \$
SYLVAIN LECLERC	0890-10-4849	5 453 475	15.54 \$	19.49 \$	3.95 \$
SYLVAIN ST-HILAIRE	0890-10-8613	5 453 477	24.38 \$	30.58 \$	6.20 \$
SYLVIE CHALIFOUX	0889-26-8557	5 453 463	40.67 \$	51.02 \$	10.35 \$
TANYA ST-GERMAIN ET SEAN HUMPHREYS	0789-59-0551	5 158 546	1 405.51 \$	1 762.89 \$	357.38 \$
VICKY LANDRY	0789-85-5383	5 453 440	41.48 \$	52.03 \$	10.55 \$
			15 487.71 \$	19 425.49 \$	3 937.78 \$

RÉSOLUTION 2017-245

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement numéro 163-1, règlement pour l'ajustement des coûts des travaux de nettoyage du cours d'eau Savage.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 163-1

Règlement établissant l'ajustement de la taxe spéciale pour les travaux d'entretien du cours d'eau Savage

- ATTENDU QUE** le Conseil de la Municipalité régionale de Comté des Jardins-de-Napierville, lors d'une session ordinaire du Conseil, tenue le 8 juin 2016, a adopté par la résolution numéro 2016-06-86 la demande de travaux d'entretien pour le cours d'eau Savage situé dans la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle en la MRC des Jardins-de-Napierville;
- ATTENDU QU'** un ajustement des coûts, de la part de la MRC des Jardins-de-Napierville a été apporté;
- ATTENDU QUE** le Conseil municipal de Saint-Bernard-de-Lacolle lors d'une session ordinaire du Conseil, tenue le 3 avril 2017, a adopté par la résolution numéro 2017-62 la demande d'ajustement des coûts pour les travaux d'entretien du cours d'eau Savage;
- ATTENDU QUE** le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a établi en 2006 un nouveau programme de crédit de taxes foncières agricoles qui a pris effet à partir de l'année 2007 pour les exploitations agricoles enregistrées au rôle d'évaluation de la Municipalité;
- ATTENDU QUE** la MRC des Jardins-de-Napierville a transmis la facture numéro 4212, datée du 2 mars 2017 établissant la quote-part totale de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle pour l'ajustement des coûts des travaux d'entretien du cours d'eau Savage à 7 089.00\$;
- ATTENDU QU'** une MRC n'a pas le pouvoir de taxation du contribuable de son territoire;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle doit imposer une taxe spéciale pour les travaux d'entretien au taux de 148,57\$ l'hectare et tenir compte du montant déjà facturé;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle a déjà fait parvenir la résolution 2017-62 aux citoyens concernés;

ATTENDU QU' avis de motion a été donné à la session ordinaire du 13 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,
il est statué et ordonné par règlement de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle ce qui suit, savoir:

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Que soit imposée une taxe spéciale de 148,57\$ l'hectare pour les travaux d'entretien du cours d'eau Savage.

ARTICLE 3

La taxe spéciale est imposée aux propriétaires des terres de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle tel que la répartition établie et adoptée par le Conseil de la Municipalité régionale de Comté des Jardins-de-Napierville.

ARTICLE 4

Le coût additionnel des travaux à répartir, pour la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, s'établit à 7 089.00\$ à la facture numéro 4212 de la MRC des Jardins-de-Napierville en date 2 mars 2017.

ARTICLE 5

Le montant attribuable à chaque propriétaire et matricule concernés sera indiqué sur le compte de taxes annuelles de 2018, tel que décrit à l'annexe A-1 et mise à jour pour tenir compte des nouveaux propriétaires et matricules, s'il y a lieu. Les montants seront regroupés par matricule.

ARTICLE 6

Le paiement de ces taxes spéciales pourra être fait en 3 versements aux dates indiquées sur le dit compte de taxes.

ARTICLE 7

Le montant de la taxe spéciale, le cas échéant, est recouvrable en la manière prévue à la Loi pour le recouvrement des taxes municipales.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Robert Duteau
MAIRE

DANIEL STRILETSKY
SECRETAIRE-TRÉSORIER

Date de l'avis de motion: 13 novembre 2017
Adoption du projet : 13 novembre 2017
Date de l'adoption: 4 décembre 2017
Date de promulgation: 2017
Date d'entrée en vigueur : 2017



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉPARTITION POUR TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU SAVAGE

ANNEXE A-1

NOM DES PROPRIÉTAIRES	MATRICULES	LOTS	MONTANT PAYÉ RÈGL. 163	MONTANT AJUSTÉ	DIFFÉRENCE À PAYER
9147-7604 QUEBEC INC., ALAIN ARREAL ET JOCELYNE VERNER	0994-07-9275	5 159 387	43.75 \$	51.96 \$	8.21 \$
CLAUDE LANDRY	1094-66-8998	5 159 394	99.68 \$	118.37 \$	18.69 \$
CORIDEN INC.,	0995-00-2184	5 159 377	27.41 \$	32.55 \$	5.14 \$
CORIDEN INC.,	0994-59-7435	5 158 607	2 746.54 \$	3 261.48 \$	514.94 \$
CORIDEN INC.,	0995-53-6987	5 158 610	127.04 \$	150.86 \$	23.82 \$
CORIDEN INC.,	0995-62-1004	5 158 609	1 150.12 \$	1 365.75 \$	215.63 \$
DANY DESILETS et CATHERINE RICARD	1094-37-8499	5 159 392	38.20 \$	45.36 \$	7.16 \$
FERME BOIRE ET FILS S.E.N.C.	1195-35-8488	5 158 619	64.75 \$	76.89 \$	12.14 \$
FERME BOIRE ET FILS S.E.N.C. ET FERME BOIRE 2002 INC.	1195-06-0110	5 158 618	10 427.83 \$	12 382.92 \$	1 955.09 \$
FERME MUZZI-JEURIS INC. ET FERME JEURIS ET FILS S.E.N.C.	1094-31-2984	5 158 626	4 805.93 \$	5 706.98 \$	901.05 \$
FERME SURPRENANT 221 INC.	0994-77-7121	5 158 625	2 065.39 \$	2 452.62 \$	387.23 \$
FERME SURPRENANT 221 INC.	1095-36-0829	5 158 616	2 989.89 \$	3 550.45 \$	560.56 \$
FERME SURPRENANT 221 INC.	0995-60-8381	5 158 613	1 749.49 \$	2 077.50 \$	328.01 \$
FRANCOIS BARON	1094-18-4412	5 159 389	54.10 \$	64.24 \$	10.14 \$
MUNICIPALITÉ DE SAINT- BERNARD-DE-LACOLLE	1194-07-5352	5 453 795	588.80 \$	699.19 \$	110.39 \$
MUNICIPALITÉ DE SAINT- BERNARD-DE-LACOLLE	0993-79-1053	5 453 781	43.07 \$	51.15 \$	8.08 \$
JEAN-CHRISTOPHE BRODEUR ET CLAUDINE BERGERON	1094-78-3620	5 159 395	98.43 \$	116.88 \$	18.45 \$
JEAN-PAUL GENDRON ET GERARD LAROCQUE	0994-08-3955	5 159 386	69.62 \$	82.67 \$	13.05 \$
JEAN-PIERRE GAMACHE	1094-38-2500	5 159 391	41.75 \$	49.58 \$	7.83 \$
PHILIPPE ADAM-GRENIER ET ROXANE GREGOIRE	0894-98-6416	5 159 381	1.59 \$	1.89 \$	0.30 \$
JULIE MARTIN ET FRÉDÉRIC BOIRE	1094-87-5399	5 159 397	74.27 \$	88.20 \$	13.93 \$
FRÉDÉRIC AUSTIN ET KARINE COURVILLE	0994-09-1434	5 159 379	21.23 \$	25.21 \$	3.98 \$
MARCEL LACAILLE	0995-01-9606	5 159 378	202.03 \$	239.91 \$	37.88 \$
MONIQUE BOUCHARD ET JACQUES DUPUIS	0794-98-7448	5 158 576	9.67 \$	11.49 \$	1.82 \$
MUNICIPALITE REGIONALE	1094-43-1263	5 453 720	54.23 \$	64.40 \$	10.17 \$
NATHALIE LANDRY, YANICK BARRIÈRE ET CLAUDIA BARRIÈRE	0995-00-2254	5 159 376	27.43 \$	32.57 \$	5.14 \$
NATHALIE MILLEJOURS ET ÉRIC VINET	0994-48-5757	5 158 606	428.84 \$	509.24 \$	80.40 \$
NICOLE VAN HYFTE ET MAURICE ROBICHAUD	0994-78-3849	5 158 608	466.19 \$	553.60 \$	87.41 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

NORBERT VERSTRICHT	1095-66-0419	5 158 617	8 884.81 \$	10 550.60 \$	1 665.79 \$
NORBERT VERSTRICHT	1194-32-5969	5 158 629	63.23 \$	75.09 \$	11.86 \$
PIERRE BOURGOIN ET AGATHE LOISELLE	0994-98-1444	5 159 388	95.58 \$	113.50 \$	17.92 \$
REAL GUINDON	1094-97-2199	5 159 398	53.41 \$	63.43 \$	10.02 \$
REAL GUINDON	1094-87-5124	5 159 396	53.43 \$	63.44 \$	10.01 \$
STEPHANE SURPRENANT	1094-28-2405	5 159 390	74.27 \$	88.20 \$	13.93 \$
SUZANNE DUPUIS, JACQUES DUPUIS, GUY DUPUIS ET RICHARD DUPUIS	0894-99-4480	5 159 380	0.19 \$	0.23 \$	0.04 \$
YVON GAMACHE	1094-58-6110	5 159 393	68.54 \$	81.39 \$	12.85 \$
TOTAL			37 810.73 \$	44 899.79 \$	7 089.06 \$

RÉSOLUTION 2017-246

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. André Lafrance et résolu à l'unanimité que soient radiés les montants, pour 2015 et 2016, des comptes de taxes non payés, tels que décrit à la liste en l'annexe B.

RÉSOLUTION 2017-247

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soient majorés de 3.0% les salaires bruts des employés permanents travaillant un minimum de 25 heures / semaine pour s'établir au montant brut pour l'année 2018 tel qu'à la liste en annexes C à L.

RÉSOLUTION 2017-248

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité que soit majorée de 3.0% la rémunération des élus pour l'année 2018 :

	2017	2018
MAIRE :	\$16 972	\$17 481
CONSEILLER	\$ 5 657	\$ 5 827

LE CONSEILLER M. DENIS ROBERT QUITTE SON POSTE INVOQUANT UN POTENTIEL DE CONFLIT D'INTÉRÊT.

RÉSOLUTION 2017-249

Il est proposé par Mme Vicky Landry Bergeron, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit majorée de 3.0% la rémunération des pompiers volontaires et premiers répondants pour l'année 2018 sauf pour le montant fixé pour l'inspection hebdomadaire des véhicules et équipements.

Que les montants annuels du directeur, assistant directeur, officiers soient dorénavant établis comme suit en arrondissant au dollar près :

	2018
Directeur	100% du forfait de 3311\$
Assistant-directeur	75% du forfait de 3311\$
Officier	50% du forfait de 3311\$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Que soit ajouté un montant forfaitaire de 200,00\$ au directeur, Assistant-directeur et officiers pour les tâches reliées aux Premiers Répondants.

Forfait annuel

Directeur	3 311.00\$	Plus	200.00\$	Premier Répondant
Assistant-directeur	2 483.00\$	Plus	200.00\$	Premier Répondant
Officiers	1 656.00\$	Plus	200.00\$	Premier Répondant

Interventions et pratiques en prévention à taux horaire

Directeur, assistant directeur, officiers	19.86\$
Pompier, premiers répondants et auxiliaires	17.65\$

LE CONSEILLER M. DENIS ROBERT REPREND SON SIÈGE.

RÉSOLUTION 2017-250

Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par M. André Lafrance et résolu à l'unanimité que soit autorisé le Directeur général et secrétaire-trésorier, M. Daniel Striletsky à effectuer les paiements pour les dépenses incompressibles et les remises pour l'année 2018.

RÉSOLUTION 2017-251

Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit adopté le calendrier des rencontres du Conseil 2018 tel que :

Janvier	8	Février	5	Mars	5
Avril	3	Mai	7	Juin	4
Juillet	3	Août	6	Septembre	10
Octobre	1	Novembre	5	Décembre	3

Session dédiée à l'Adoption du budget 17 décembre 2018

RÉSOLUTION 2017-252

Il est proposé par Mme Vicky Landry Bergeron, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit terminé l'envoi automatisé des reçus de paiement de taxes à partir de 2018 à moins que la/le citoyen/ne en fasse la demande.

RÉSOLUTION 2017-253

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soient établis les jours de fermeture du bureau municipal pour le congé des fêtes, soient : les 25, 26 décembre 2017 et le 1^{er} et 2 janvier 2018, qu'ils soient payés et que les autres jours soient aux frais des employés.

RÉSOLUTION 2017-254

Considérant que le projet présenté correspond aux visions de notre politique familiale et celle des aînés, il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que le Conseil autorise l'utilisation du local de « l'AFEAS », local situé au deuxième étage du centre Jules-Romme au groupe, représenté entre autre par Mme Guylaine Guay, en tout temps et gratuitement mais suivant une entente avec les autres groupes qui en font ou pourraient en faire l'usage; Que l'usage de la cuisine, située au rez-de-chaussée, soit autorisé suite à la présentation d'un projet du groupe au Conseil avec un préavis de 15 jours; Qu'un don de départ, au montant de 1 000.\$, soit autorisé et que des clés soient remises aux 6 signataires de la demande.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2017-255

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit autorisée la directrice-générale adjointe à participer au congrès de l'ADMQ les 13, 14 et 15 juin 2018 et que lui soient remboursés les frais d'inscription et ses dépenses reliés au congrès.

RÉSOLUTION 2017-256

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit mandaté les Paysages Christian Martin pour le déneigement des remparts au coin de la Route 202 et du rang Bogton au montant de 1 600.00\$, plus taxes pour la période hivernale 2017-2018.

RÉSOLUTION 2017-257

ATTENDU QUE la Route 202 est située en partie sur le territoire de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a juridiction sur ce tronçon de route;

ATTENDU QU' il y a lieu de demander au Gouvernement du Québec qu'il procède à une étude afin d'améliorer la sécurité de la Route 202 aux carrefours des routes : situés des deux côtés de l'autoroute 15 à la Sortie 6, avec la route 217, avec le rang Saint- Claude et celui avec le rang Saint- Georges;

ATTENDU QUE la Municipalité offre son entière collaboration pour la réalisation de cette étude étant directement impliqué dans la gestion des accidents qui y surviennent par son service de prévention incendie et premier répondant;

ATTENDU QU' il y a lieu d'apporter des améliorations tant au niveau de la signalisation que la configuration desdits carrefours;

ATTENDU QU' une résolution a déjà été présentée en ce sens, laquelle est jointe à la présente résolution et que depuis, certaines améliorations y ont été apportées;

ATTENDU QU' il y a lieu de continuer dans cette direction puisqu'il existe des dangers potentiels d'accident grave aux endroits mentionnés ci-dessus;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a à cœur la sécurité de sa population ainsi que celle des usagers qui empruntent les routes qui sillonnent le territoire municipal dont la Route 202 fait partie;

ATTENDU QU' Il y a eu, par le passé, des accidents graves sur ce tronçon de route;

ATTENDU QUE des solutions concrètes se doivent d'être mises de l'avant rapidement considérant l'accroissement sans cesse de la circulation automobile.

En conséquence

Il est proposé par M. André Lafrance appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Qu'une demande, soit adressée à Monsieur André Dubé à la direction régionale du Ministère des Transports situé au 180 Boulevard D'Anjou à Chateauguay pour qu'une étude approfondie soit réalisée afin de trouver des solutions pour limiter, voir même éliminer la possibilité d'accident grave aux carrefours ci-haut énumérés;

Que la municipalité offre son entière collaboration dans la tenue de cette étude d'impact et dans la recherche de solution;

Que la présente résolution soit également transmise à monsieur Stéphane Billette, Ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'Allègement réglementaire et au Développement économique régional et député de la circonscription de Huntingdon ainsi qu'à monsieur André Fortin, Ministre des Transport, mobilité durable et électrification des transport.

RÉSOLUTION 2017-258

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'engagement des employés suivants pour la saison hivernale, comme préposé au chalet, à la guérite et à la glissade, et que leur salaire sera le salaire minimum, soit 11,25\$ l'heure:

Mégane Pelletier, Alexandra Denis, Valérie Bélanger, Margaux Élie, Thomas Gamache-Côté, Matthew Boyer, Émile Plourde, Kasandra Moreau-Paquette, Kayla Moreau-Paquette, Andryian Rasulufuniryna, William Dubé, Héloïse Lévesque, Ariane Forino et que soit entériné l'engagement des anciens employés au salaire horaire de 12.25\$: Audrey-Maude Latvaitis, Sara Jacobsen et Julien Auclair.

RÉSOLUTION 2017-259

Il est proposé par Mme Vicky Landry Bergeron, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit faite une demande, pour la période estivale 2018, pour des étudiants, auprès de Programme Emploi été Canada pour 5 moniteurs (trices) au camp de jour.

RÉSOLUTION 2017-260

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par M. André Lafrance et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'achat de 20 tubes pour les tout petits au prix de 79.95\$ chacun et 10 tubes pour adultes au prix de 84.95\$.

RÉSOLUTION 2017-261

Il est proposé par Mme Vicky Landry Bergeron, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit autorisée l'émission de passes d'accès familiales journalières aux non-résidents aux conditions suivantes :

- Familial = 2 adultes et 2 enfants
- Prix = 28.00\$ au lieu de $2 \times 10 + 2 \times 8 = 36.00\$$
- Même prix (28.00\$) s'il y a un seul enfant
- Plus 5.00\$ par enfant additionnel

RÉSOLUTION 2017-262

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité que soit autorisée l'émission de passe gratuite pour les tubes pour les résidents de Saint-Bernard-de-Lacolle.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2017-263

Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soient achetées 40 jonquilles à 50.00\$ pour souligner la participation de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle au mois de la jonquille 2018 et que soit émis un don au montant de 50.00\$.

RÉSOLUTION 2017-264

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité que soit autorisé monsieur Denis Robert, responsable de l'évènement, à organiser la célébration de la Fête Nationale et que lui soit octroyé un budget de 5 000\$.

Présentation de la correspondance.

Ouverture de la période des questions par le président

- N'ayant pas d'intervention, le président clos la période de questions.

Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit levée la session ordinaire du 4 décembre 2017.

M. Robert Duteau
Maire

M. Daniel Striletsky
Directeur-général, secrétaire-trésorier